

I. N. A. O.	
COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES, LABELS ROUGES ET SPECIALITES TRADITIONNELLES GARANTIES	
Consultation écrite	
Résumé des décisions prises	
2021- CN 200	Date : 11 mai 2021

En application de l'article 2 du règlement intérieur de l'INAO, la Présidente Dominique HUET a décidé de consulter par écrit les membres du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties concernant le projet de décret modifiant le décret du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères.

2021-201	<p>Projet de décret modifiant le décret du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères - Avis sur le projet de décret</p> <p>Le comité national a pris connaissance du dossier.</p> <p>A la question suivante :</p> <p>Quel avis émettez-vous sur le projet de décret modifiant le décret du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères ?</p> <p>Le « oui » a obtenu la majorité requise (39 oui - 1 non - 3 abstentions).</p> <p>Compte-tenu des avis exprimés, le comité national a donné un avis favorable au projet de décret.</p>
-----------------	--